



RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 051 /RDA/C16/SASC.-

Le Préfet du Département du Moungo soussigné, donne à l'Association ci-dessous désignée, Récépissé de Déclaration tel que prévu par l'article 07 de la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association.

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION : *African Safe Migration Initiative (ASMI-CAMEROUN)*

SIEGE SOCIAL : Baressoumtou Aviation (Arrondissement de Nkongsamba 3^{ème})

OBJECTIFS :

- Prévenir et combattre la traite transnationale et intra-africaine des êtres humaines (notamment les réseaux de cyber-escroquerie et les enlèvements contre rançon liés aux fausses offres d'emploi) ;
- Soutenir la réintégration digne des survivants.

NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES CHARGEES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION :

- | | |
|--|--|
| • <u>Président</u> | : M. ACHU NGANDO Fabrice |
| • <u>Secrétaire Général</u> | : Mme NKODJOU JAMBWE Ilarie Bongevanie |
| • <u>Trésorier</u> | : M. TEKOU Mathieu Ghislain |
| • <u>Chargé des Programme</u> | : Mme JAMBWE OUMI Ivine Duchesse |
| • <u>Chargé de la Mobilisation Communautaire</u> | : M. NZOUANKEU JAMBWE Ivan R. |

Ledit bureau est élu pour une période de : Trois (03) ans renouvelables.

Le présent Récépissé de Déclaration d'Association qui confère à celle-ci la personnalité juridique nécessaire est établi pour servir et valoir ce que de droit./

AMPLIATIONS :

- MINAT/YDE
- GOUV/REG/DLA
- SOUS/PREFET/NKONGSAMBA 3^{ème}
- COMSECURITE/NKONGSAMBA 3^{ème}
- INTERESSES
- DOSSIER/CHRONO.-



10 SEP. 2020

LE PREFET

NDJANA Yves Bertrand Noël
Administrateur Civil Principal